



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE LA COLLECTE
ET DU TRAITEMENT
DES DECHETS**

EXERCICE 2009
CONFORMEMENT AU DECRET N° 2000-404 DU 11 MAI 2000

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
A. LA COLLECTE DES DECHETS.....	8
1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	8
1.1. <i>Les moyens humains et matériels</i>	8
1.2. <i>L'organisation des collectes</i>	8
1.3. <i>Les modes de collecte</i>	10
1.3.1. <i>En conteneurs</i>	10
1.3.2. <i>En sacs en plastique</i>	10
1.3.3. <i>Population desservie</i>	11
2. LA COLLECTE DES VALORISABLES MENAGERS	11
2.1. <i>La collecte en porte à porte (P.A.P.)</i>	11
2.2. <i>La collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.)</i>	13
3. SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTES	14
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	16
1. LES DECHETERIES	16
1.1. <i>Déchèterie de La Couronne</i>	16
1.2. <i>Déchèterie du Vallon du Fou</i>	17
1.3. <i>Déchèterie de Croix-Sainte</i>	18
2. CENTRE DE TRANSFERT.....	19
3. ECO-COMPOSTEURS.....	20
4. CENTRE DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES	20
5. INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS	21
5.1. <i>CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (C.E.T.) DE VALENTOULIN</i>	21
5.2. <i>INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (I.S.D.M.A.)</i>	22
5.2.1. <i>Contexte général</i>	22
5.2.2. <i>L'installation de stockage des déchets</i>	22
5.2.3. <i>Le bâtiment d'exploitation</i>	23
5.2.4. <i>Mesures préventives - Contrôles et analyses</i>	23
6. <i>La plate forme de compostage des déchets verts</i>	24

II. LES INDICATEURS FINANCIERS	26
A. LA COLLECTE DES DECHETS.....	28
1. COLLECTES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (O.M.r.).....	28
2. COLLECTE DES VALORISABLES MENAGERS	28
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	29
1. DECHETERIES	29
2. TRANSPORTS DES CAISSES	29
3. CENTRE DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES	30
4. C.E.T. VALENTOULIN.....	30
5. I.S.D.M.A. VALLON DU FOU.....	30
6. PLATE FORME DE COMPOSTAGE	31
C. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	31
D. RECAPITULATIF DES COUTS	32
E. INVESTISSEMENT 2009	32
F. PERSPECTIVES 2010	33
G. EVALUATION DES RESULTATS FINANCIERS.....	33

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES

La collecte, le traitement des déchets ménagers et les collectes sélectives sont assurés en régie sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les Remparts).



Les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues Martigues – Port de Bouc – Saint Mitre les Remparts

Les locaux d'exploitation du service « Collecte et Traitement des Déchets » sont situés aux ateliers nord de Croix-Sainte à Martigues.

Les travaux pour la construction du bâtiment, regroupant les bureaux et les vestiaires, ont été achevés en janvier 2009. Les anciens locaux ont été détruits et transformés en places de stationnement.



Bâtiment secteur Déchets
Ateliers Nord
Croix Sainte

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des déchets ménagers nécessite des moyens humains et matériels sectorisés afin d'obtenir un service public de qualité.

1.1. Les moyens humains et matériels

- **Les moyens humains**

- 5 agents d'encadrement,
- 23 conducteurs,
- 50 ripeurs,

Une équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

- **Les moyens matériels**

- 3 bennes de 18 m³ - 6 mini-bennes
- 7 bennes de 14 m³ - 3 camions plateaux (VL)



Benne à ordures ménagères



Mini-benne à ordures ménagères

Les mini-bennes et les plateaux servent à la collecte des déchets ménagers dans les lieux où les voies de circulation sont réduites.

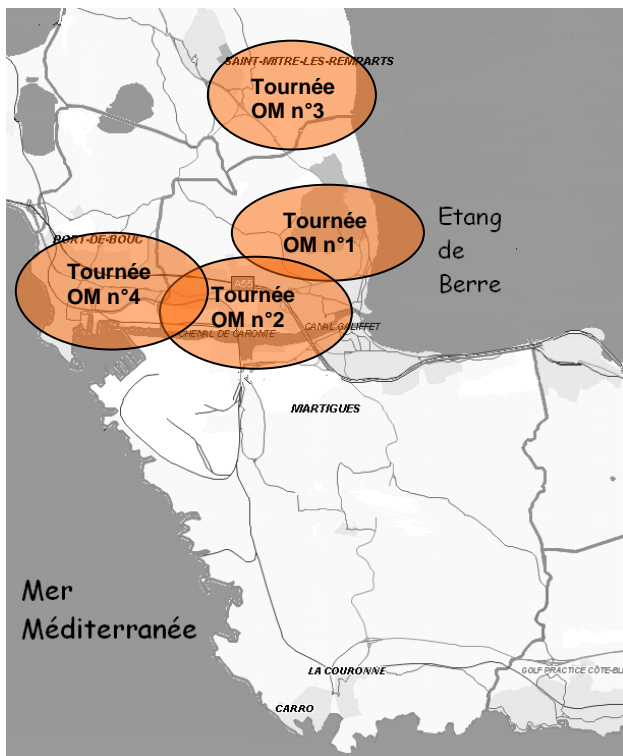
1.2. L'organisation des collectes

Les collectes sont effectuées tous les jours.

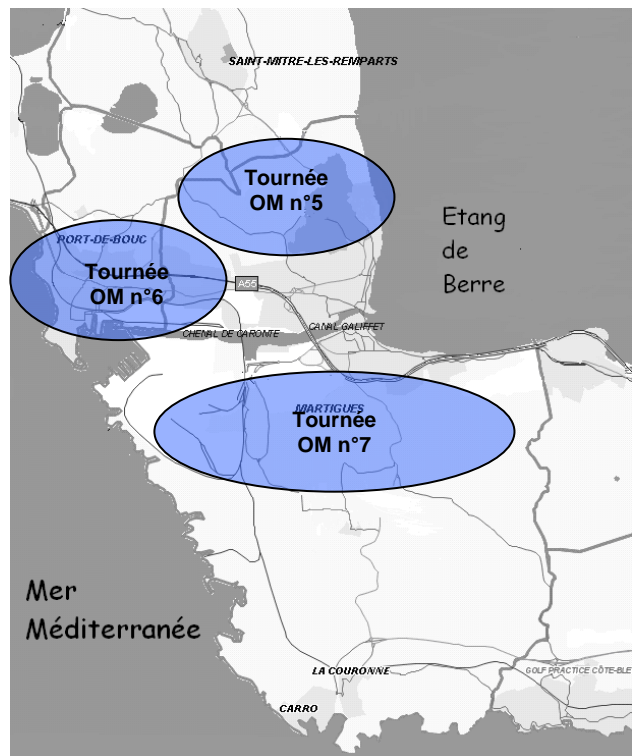
Les départs des tournées sont répartis le matin, l'après-midi et le soir.

Les tournées des repasses, effectuées avec les mini-bennes, sont au nombre de 6. Elles sont également réparties le matin, l'après-midi et la nuit. Elles interviennent dans les impasses et les rues non accessibles avec une benne à ordures ménagères classiques c'est la raison pour laquelle il est difficile de définir un secteur avec précision sur une carte.

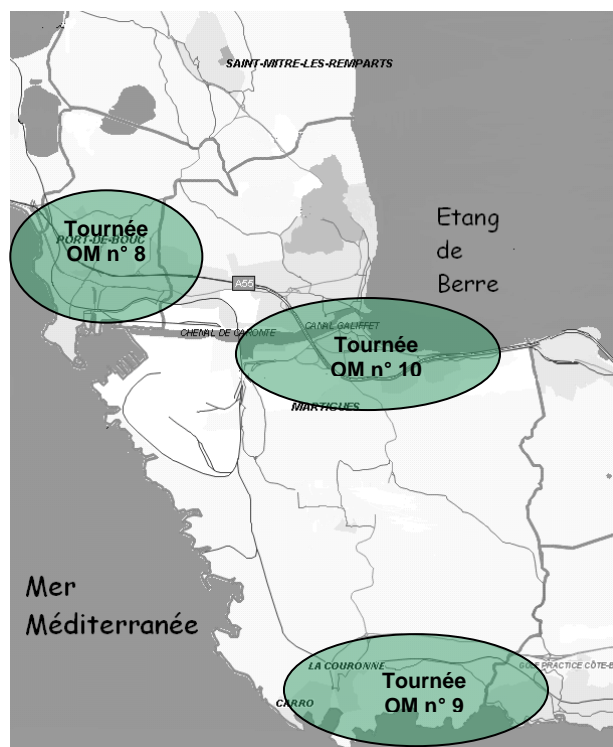
Les tournées du matin
Départ 6h00



Les tournées d'après-midi
Départ 11h30



Les tournées du soir
Départs 18h00 et 21h00



➤ Les tournées des déchets ne provenant pas des ménages

Pour l'année 2009, les déchets industriels banals (D.I.B.) ont été collectés sur les 4 zones industrielles : Z.I. Ecopolis Martigues Sud et Z.I. Croix-Sainte à Martigues, la Z.I. La Grand'Colle à Port-de-Bouc et la Z.A. des Etangs à Saint-Mitre-Les-Remparts.

La réglementation, par son décret n° 94-609 du 13/07/1994, portant application de la loi n° 75-633 du 15/07/1975, n'assimile pas à des ménages les producteurs générant plus de 1.100 litres par semaine. Cependant, le service assure gratuitement l'enlèvement des déchets de ces entreprises 3 fois par semaine.

Une étude sur la collecte des D.I.B. des entreprises est en cours pour appréhender la problématique de ce fonctionnement.

1.3. Les modes de collecte

Selon l'habitat concerné, les conteneurs adaptés pour la collecte sont les suivants :

- Habitat pavillonnaire Conteneur individuel d'une capacité de 140 litres.
- Habitat diffus Conteneur collectif d'une capacité de 660 litres.
- Habitat vertical Conteneurs collectif d'une capacité de 340 ou 660 litres.
- Centre ville Sacs en plastique d'une capacité de 30 litres.

Pour les centres villes, une étude sur la mise en place de conteneurs enterrés va être lancée en 2010.

1.3.1. En conteneurs

Le parc de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire est le suivant :

Capacité	660 litres	140 litres	340 litres
Nombre de conteneurs comptabilisés	1 400	10 000	350

En 2009, aucune conteneurisation individuelle n'a été effectuée. Le parc est entretenu régulièrement par des agents du service (remplacement des bacs usagés, changement de pièces défectueuses, ...).

1.3.2. En sacs en plastique

Pour le centre ville, le service distribue gratuitement des sacs dans les secteurs de l'Ile, Jonquières et Ferrières. La distribution est faite une fois par mois à raison de 30 sacs de 30 litres par foyer. Les commerçants sont dotés de sacs de 110 litres.

Consommation annuelle de sacs en plastique :

Capacité	30 litres	110 litres
Nombre de sacs plastiques	550 000	336 000

1.3.3. Population desservie

EN PORTE A PORTE.....	39 000 habitants
EN POINTS DE REGROUPEMENT	2 000 habitants
LES GRANDS ENSEMBLES	25 000 habitants
TOTAL	66 000 habitants

2. LA COLLECTE DES VALORISABLES MENAGERS

La Communauté d'Agglomération a mis en place une organisation des collectes sélectives dans le cadre d'un contrat Eco-Emballages, signé le 21 mai 2002 pour une durée de 6 ans. Une reconduction de ce contrat engage la Communauté d'Agglomération et ECO EMBALLAGES jusqu'en 2012.

En 2008, un contrat a été passé avec un autre éco-organisme ECO FOLIO pour le recyclage des déchets d'imprimés papiers issus de la collecte sélective et ce pour une durée de 5 ans.



Les moyens humains et matériel sont les mêmes que ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. En effet, une polyvalence est de mise afin de rationaliser au maximum le parc véhicule.

La communauté d'agglomération pratique 2 modes de collecte sur le territoire :

- La collecte en porte en porte (P.A.P.)
- La collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.)

2.1. La collecte en porte à porte (P.A.P.)

Dans le cadre de la collecte sélective, la majorité de la population est desservie en porte à porte, c'est-à-dire collectée en conteneurs individuels ou en point de regroupement.

Les conteneurs utilisés, selon le type d'habitat, pour collecter ces produits sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| - Habitat pavillonnaire | 140 litres. |
| - Habitat diffus | 660 litres. |
| - Habitat vertical | 340 ou 660 litres ou colonnes d'apport volontaire. |
| - Centre ville | Colonnes d'apport volontaire. |

Le parc de conteneurs pour la collecte sélective sur le territoire est le suivant :

Capacité	660 litres	140 litres	340 litres
Nombre de conteneurs comptabilisés	700	10 000	150

Les déchets valorisables, à jeter en vrac dans les conteneurs jaunes, sont les suivants :

**Les BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE (PET, PEHD)**



**Les EMBALLAGES
EN METAUX (ACIER, ALUMINIUM)**



**Les EMBALLAGES CARTONNES
(Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)
+ Emballages Liquide Alimentaire (E.L.A.))**



**Les PAPIERS
(Journaux, Revues, Magazines, Papiers)**



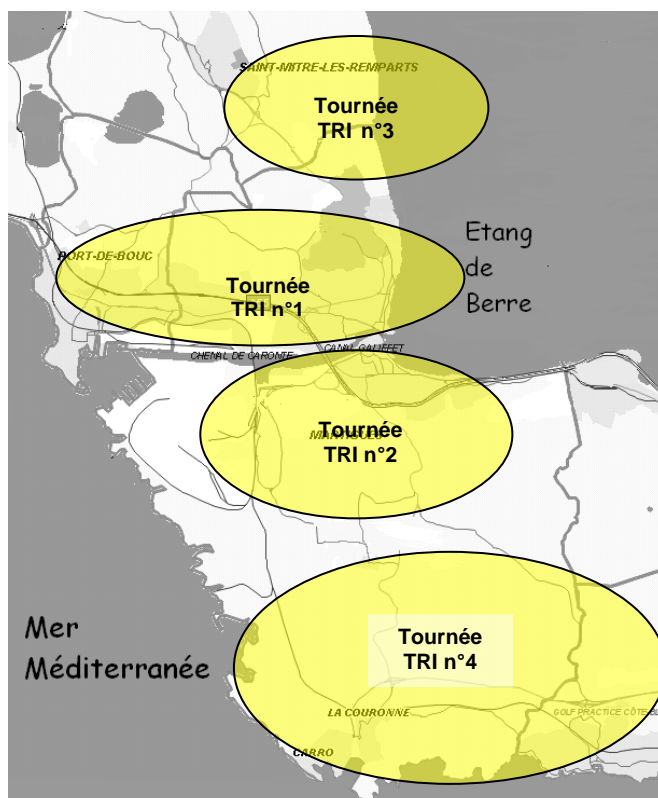
**Les FILMS PLASTIQUES
(sur emballages, sacs de caisse)**



Les collectes sont effectuées au moins 1 fois par semaine et les départs sont répartis comme suit :

Tournées TRI n° 1 et 3 : départ 06h00

Tournées TRI n° 2 et 4 : départ 18h00



2.2. La collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.)

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par un prestataire de service.
Les emballages en **VERRE** sont collectés en colonne d'apport volontaire sur tout le territoire de la Communauté à l'aide de 122 colonnes.



Les emballages **MULTI-MATERIAUX** et le **PAPIER** sont collectés en colonne d'apport volontaire dans les secteurs suivants à l'aide de 14 colonnes :

- Centre Ville de Martigues depuis mai 2005,
- Quelques grands ensembles de Port de Bouc depuis juin 2005 (Bellevue, Aigues Douces et Rue Nationale),
- Centre Ville de Saint-Mitre-les-Remparts depuis mai 2006.



Les **PAPIERS JOURNAUX REVUES MAGAZINES** sont collectés en colonne d'apport volontaire dans certains secteurs à l'aide de 35 colonnes :



Rappel: Les colonnes Multi-Matériaux ont été enlevées en 2007 sur la zone littorale de La Couronne-Carro, suite à la conteneurisation individuelle.

3. SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTES

Ordures Ménagères résiduelles OMr..... 25 171 Tonnes

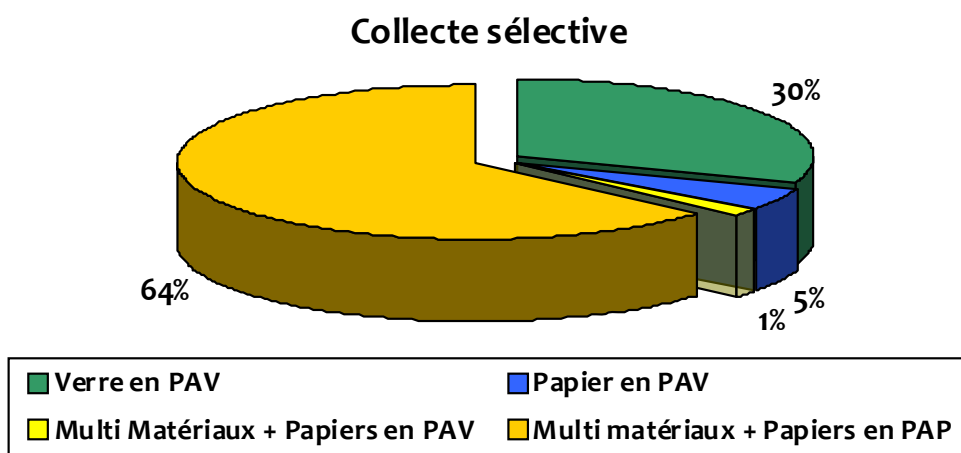
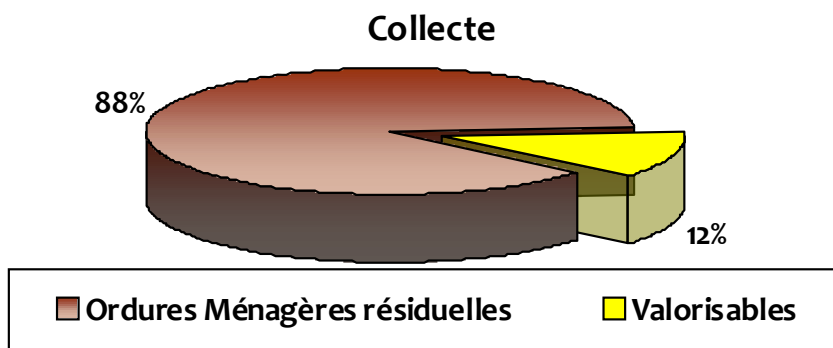
Valorisables ménagers 3 517 Tonnes

Dont Multi-Matériaux + JRM en P.A.P..... 2 231 Tonnes

Multi-Matériaux + JRM en P.A.V. 46 Tonnes

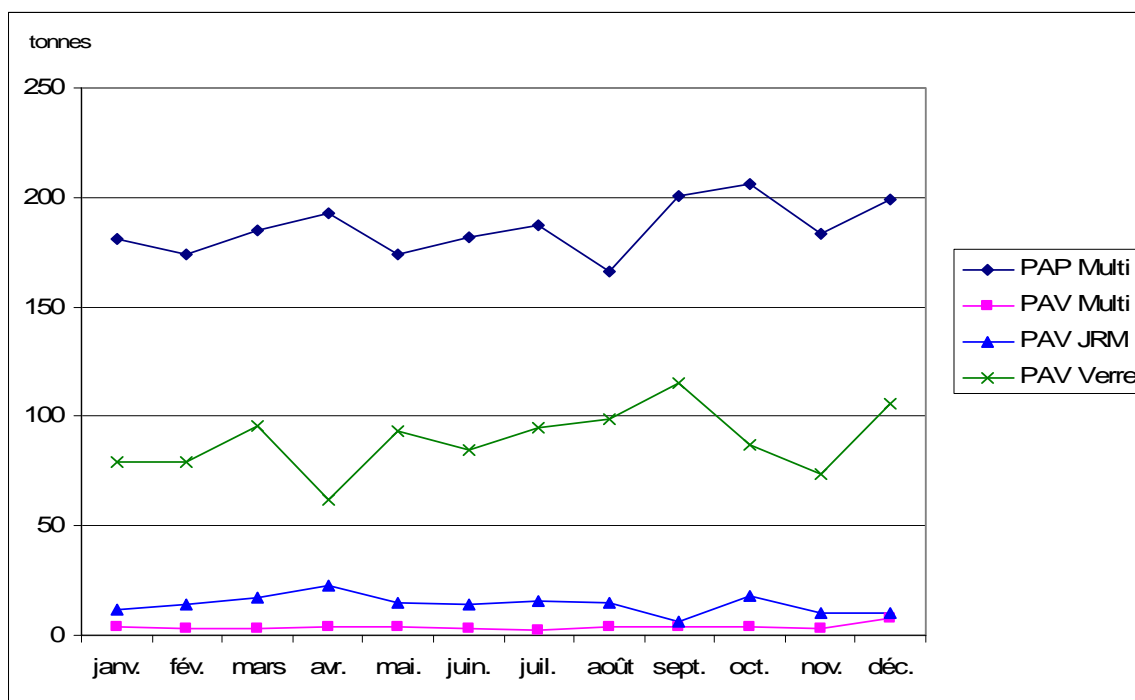
Papiers Journaux Revues Magazines en P.A.V..... 170 Tonnes

Verre en P.A.V. 1 070 Tonnes

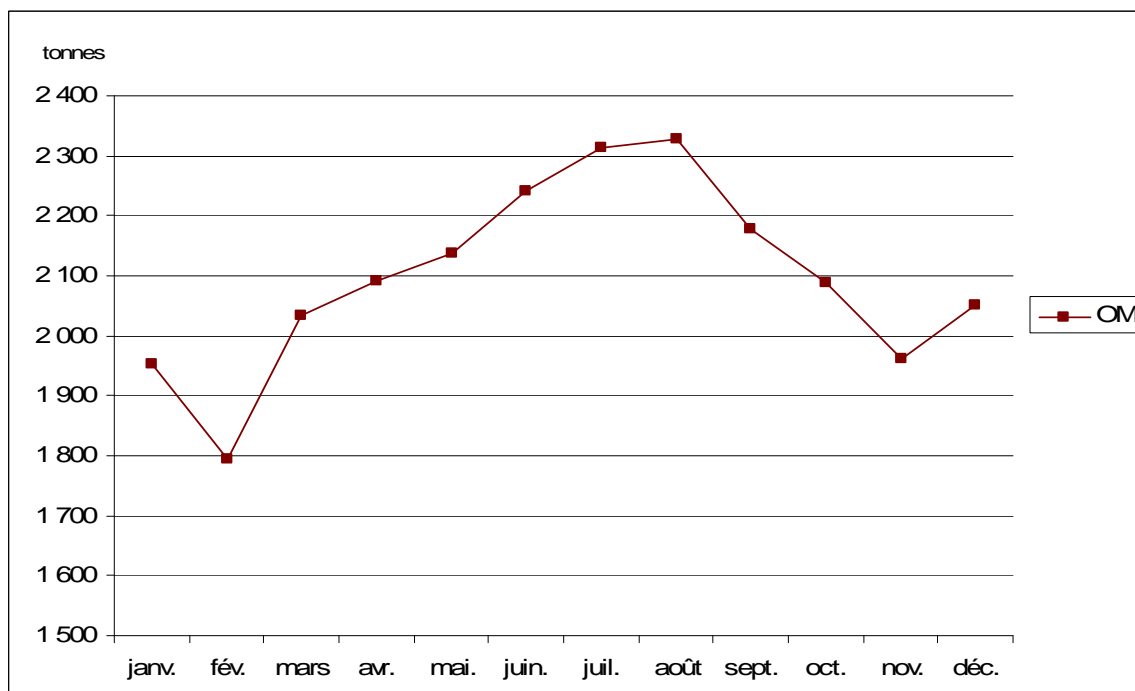


EVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES COLLECTES

Collecte des valorisables



Collecte des ordures ménagères résiduelles



Il apparaît une augmentation des tonnages d'ordures ménagères durant la période estivale mais celle-ci n'est pas significative au niveau de la collecte sélective.

B. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé dans les unités de traitement de la Communauté d'Agglomération suivantes :

- Déchèteries
- Centre de transfert
- Centre de tri
- Installation de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés (I.S.D.M.A.)
- Plate forme de compostage des déchets verts

1. LES DECHETERIES

1.1. Déchèterie de La Couronne

La Communauté exploite en régie la déchèterie située au vallon du Cavalas, à deux kilomètres environ du quartier de La Couronne, en bordure du CD9 reliant Martigues à la zone littorale.

Cet ouvrage, ouvert depuis le 02 février 1989, est un établissement classé soumis à déclaration du fait de son emprise au sol de 2 400 m².

Cette déchèterie est dimensionnée pour une population de 15 000 habitants.

Elle est dédiée à la valorisation des déchets issus des ménages tels que : la ferraille, les encombrants, les déchets volumineux, les papiers-cartons, les gravats, le bois, les déchets verts (un broyeur permet de réduire les volumes), les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les piles et les ampoules économiques usagées, les déchets dangereux des ménages (D.D.M), les déchets d'équipement électriques et électroniques (D.E.E.E. ou D3E).

Un gardien assure l'accueil des personnes et les oriente vers les quais correspondants aux déchets amenés, du lundi au samedi aux horaires suivants :

Du 2 mai au 30 septembre	de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 45
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 45

En 2009, environ 770 caisses ont été évacuées.

La fréquentation du site par les particuliers, les services municipaux de Martigues et les campings est d'environ 29 700 véhicules.

DECHETS TRAITES

TYPE	POIDS (en tonnes)	DESTINATION
D.E.E.E. ou D3E	34	Triade Rousset
D.D.M.	1	SPUR-Environnement
Bois	141	Centre de Tri
Ferraille	46	Ferrailleur
Carton	21	Centre de tri
Gravats	934	I.S.D.M.A.
Déchets verts	75	Plate forme de compostage
Déchets verts non compostables	6	I.S.D.M.A.
Encombrants	870	I.S.D.M.A.
TOTAL POIDS (en tonnes)	2 128	

Huiles minérales usagées	5 900 litres	Chimirec-Socodeli
Huiles végétales usagées	0,31 tonnes	Ecogras
Piles usagées	404 kg	COREPILE

On constate une baisse de 63 % des tonnages par rapport à l'année dernière malgré une augmentation de fréquentation de 23 %, due à une redirection des campings et des services techniques vers le centre de traitement du Vallon du Fou.

1.2. Déchèterie du Vallon du Fou

Cet équipement, situé sur le site de traitement du Vallon du Fou à Martigues, est constitué par :

- une aire de service comprenant 5 caissons de 30 m³ et de bennes ouvertes de 10 m³ permettant de recueillir le carton, la ferraille, les déchets verts, les encombrants et les gravats,
- une aire ouverte au public comprenant diverses installations qui permet de recueillir les déchets valorisables suivants : les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets dangereux des ménages,
- un local gardien.

Les déchets ont pour origine les apports des particuliers résidant sur l'aire géographique de la Communauté (Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre les Remparts).

Les travaux ont débuté le 11 octobre 2007 et la mise en service de cette déchèterie a eu lieu le 16 février 2009.

La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ 12 980 véhicules.



Déchèterie du Vallon du Fou

DECHETS TRAITES

TYPE	POIDS (en tonnes)	DESTINATION
D.E.E.E. ou D3E	35	Triade Rousset
D.D.M.	3	SPUR-Environnement
Bois	125	Centre de Tri
Ferraille	52	Ferrailleur
Carton	17	Centre de tri
Gravats	1 528	I.S.D.M.A.
Déchets verts	384	Plate forme de compostage
Déchets verts non compostables	9	I.S.D.M.A.
Encombrants	294	I.S.D.M.A.
TOTAL POIDS (en tonnes)	2 447	

Huiles minérales usagées	2 200 litres	Chimirec-Socodeli
Piles usagées	253 kg	Corepile
Huiles végétales	0,5 t	Ecogras

1.3. Déchèterie de Croix-Sainte

Le dossier relatif à la construction de la déchèterie de Croix Sainte a pris un retard important lié à un cumul de difficultés (évolution de la réglementation, aspect foncier, présence d'une nappe de pipelines, présence de nombreux déchets d'amiante dans le sous-sol).

Suite à l'étude de diagnostic pollution, un nouveau projet a été établi afin de confiner les déchets d'amiante. Le démarrage des travaux de construction est prévu pour le 1^{er} semestre 2010.

La structure d'attente consiste à la mise à disposition de caisses pour les particuliers afin de déposer leurs déchets volumineux.

Cette structure est dédiée à la valorisation des déchets issus des ménages tels que : la ferraille, les encombrants, les déchets volumineux, les papiers-cartons, les gravats, le bois, les déchets verts, les emballages en Verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les piles et les ampoules économiques usagées, les déchets dangereux des ménages (D.D.M.), les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E).

La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ 160 000 entrées.

Un tri plus rigoureux a été mis en place le 1^{er} novembre 2008 avec l'ouverture du centre de traitement du Vallon du Fou.

Depuis 2009, les services techniques des 3 villes trient et amènent leurs déchets dans des caisses réservées sur le site des ateliers nord de Croix Sainte.

En 2009, environ 5 800 caisses ont été manutentionnées et près de la moitié transportées. En tout, 9 500 tonnes de déchets ont été évacués et traités dont environ 400 tonnes issues des services techniques des 3 villes.

Un engin de compaction et de déplacement des caisses a été acquis en 2008 afin d'optimiser les transports et l'autonomie du site.

DECHETS TRAITES

TYPE	POIDS (en tonnes)	DESTINATION
D.E.E.E.	104	Triade Rousset
D.D.M	4	SPUR-Environnement
Bois	817	Centre de Tri
Ferraille	149	Ferraille
Carton	52	Centre de tri
Gravats	766	I.S.D.M.A.
Déchets verts	22	Plate forme de compostage
Déchets verts non compostables	6	I.S.D.M.A.
Encombrants	7 627	I.S.D.M.A.
TOTAL POIDS (en tonnes)	9 547	

Huiles minérales usagées	11 600 litres	Chimirec-Socodeli
Piles usagées	2 104 kg	Corepile

2. CENTRE DE TRANSFERT

Depuis le 29 janvier 2009, suite à un incident technique, le centre de transfert est arrêté. Une procédure de contentieux est en cours.

3. ECO-COMPOSTEURS

Afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, la communauté d'agglomération a décidé de mettre à disposition des habitants un éco-composteur d'une capacité d'environ 350 litres.

Cet équipement permet de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et de jardin.

En 2009, 246 éco-composteurs ont été livrés.

Depuis le début de l'opération, en juillet 2007, 984 éco-composteurs ont été livrés.



Modèle proposé

4. CENTRE DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets valorisables et recyclables sont collectés soit en porte à porte, soit en point de regroupement en régie ou soit en point d'apport volontaire par un prestataire. Ils sont ensuite dépotés directement, sans rupture de charge, au centre de tri situé à Martigues.



Dépotage



Chaîne de tri



Expédition

On constate, suite aux caractérisations effectuées selon la norme AFNOR XP X30-437, que le taux de refus a augmenté.

- Taux de refus hors journaux : 36 %
- Taux de refus global : 16 %

Tonnages triés

DESCRIPTIF	TONNAGE	DESTINATION
Acier	49	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	4	RECOVCO AFFIMET
Emballage carton	402	PAPETERIE
Brique alimentaire	18	REVIPAC
Emballages en Plastique	143	VALORPLAST
Films P.E.	32	SOPAVE
Journaux Revues Magazines Papiers	1 332	PAPETERIE
Refus	365	I.S.D.M.A.
Verre	1 070	VERRERIE DU LANGUEDOC
TOTAL (en tonnes)	3 415	

Une campagne de communication avec la distribution de sacs de pré-collecte et d'aide mémoire aux habitants est en cours et devrait se finir au cours du 1^{er} trimestre 2010.

En 2009, 4 125 logements ont été sensibilisés aux gestes du tri.

Suite à ces actions, on constate une légère augmentation des tonnages de verre collectés mais aucun impact significatif sur le taux de refus.

PERFORMANCES

en kg/habitant	CAPM 2009	BdR 13 2007	PACA 2007	National 2007
METAUX (Acier, Aluminium)	0,79	0,69	0,85	1,65
CARTONS / BRIQUES	6,12	4,67	5,31	8,16
PLASTIQUES (PET, PEHD)	2,09	1,64	2,38	3,83
VERRE	15,60	14,73	20,28	31,92
EMBALLAGES MENAGERS	24,59	21,00	31,00	42,00
PAPIERS / JOURNAUX	19,42			
REFUS	5,32			

Les performances de la C.A.P.M. sont insuffisantes. Une campagne de communication et les actions de terrains vont être mises en œuvre en 2010 pour les améliorer.

5. INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS

5.1. CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (C.E.T.) DE VALENTOULIN

L'exploitation s'est terminée le 31 octobre 2008 conformément à l'arrêté d'exploitation n°441-2008 PC du 17 décembre 2008. La continuité de l'activité « traitement » a été assurée avec l'ouverture du Vallon du Fou, le 1^{er} novembre 2008.

Les travaux de réhabilitation ont été confiés au Groupement VINCI Construction EJM Sud-Est en date du 11 décembre 2009 (ils devraient se terminer, avec la végétalisation, en fin d'année 2010).

Un suivi devra être assuré pour une durée d'au moins 30 ans.

5.2. INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (I.S.D.M.A.) DU VALLON DU FOU

5.2.1. Contexte général

Le centre de traitement des déchets non dangereux, situé quartier de Lavéralieu dit « Vallon du Fou » à Martigues, a été mis en service le 1^{er} novembre 2008 suite à la fermeture définitive du centre d'enfouissement technique de Valentoulin à Port-de-Bouc.

C'est un établissement classé, soumis à autorisation, par arrêté préfectoral du 18 avril 2006 modifié par l'arrêté du 08 février 2009. L'autorisation est accordée pour une durée d'exploitation de 25 ans.

L'origine des déchets traités est celle de l'aire géographique des communes de la communauté d'agglomération.

L'emprise totale du site est de 25 ha et est composée de 3 entités :

- L'installation de stockage,
- la plateforme de compostage des déchets verts,
- la déchèterie.

5.2.2. L'installation de stockage des déchets

L'installation de stockage des déchets est constituée par :

- un casier de 11,80 ha,
- des voies d'accès,
- un pont bascule,
- un portique de détection de radioactivité,
- un bassin de lixiviats.

Le casier est divisé en 5 alvéoles, elles mêmes subdivisées en sous-alvéoles exploitées en secteur d'une surface maximum de 5 000 m².

Durant les cinq premières années d'exploitation, 80 000 tonnes de déchets seront autorisées annuellement puis 70 000 tonnes par an les années suivantes. Ceci équivaut à une capacité maximale de stockage de 1 400 000 tonnes dans cinq alvéoles pour un volume total de 1 900 000 m³.



Vue aérienne de l'alvéole n°1 avant sa mise en exploitation

Les déchets admis sont stockés en couches minces, compactés par un compacteur à pieds de mouton et recouverts journalièrement par des matériaux inertes.

BILAN ANNUEL DES TONNAGES STOCKES

ORIGINE DES DECHETS	TYPE DE DECHET	POIDS (en tonne)
C.A.P.M.	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	22 590
C.A.P.M.	Divers	847
VILLE DE MARTIGUES	Divers	4 950
VILLE DE PORT DE BOUC	Divers	1 106
VILLE DE SAINT MITRE LES REMPARTS	Divers	181
DECHETERIES	Divers	12 378
PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Divers	49
SOCIETES	Déchets Industriels Banals (D.I.B.)	2 380
TOTAL DECHETS		44 481
TERRES DE COUVERTURE	Terres	25 613
TOTAL ALVEOLE n°1		70 094

NOTA : le tonnage des ordures ménagères résiduelles C.A.P.M. est différent de celui de la collecte En effet, les tonnages des repasses (environ 2 500 tonnes) sont transportés par caisses compte tenu de l'arrêt du centre de transfert.

5.2.3. Le bâtiment d'exploitation

La construction du bâtiment d'exploitation a débuté en septembre 2009 et devrait se finir en début d'année 2010. Des installations provisoires ont été mises en place afin d'assurer le service durant les travaux.

5.2.4. Mesures préventives - Contrôles et analyses

- **Filets pare-vent**

Après étude sur le comportement des envols, un système de filets anti-envol a été mis en place sur la quasi-totalité du périmètre de l'alvéole.

Les campagnes de ramassage sont ainsi moins conséquentes.

- **Lixiviats**

Les lixiviats issus de l'alvéole sont collectés par un système de drains puis envoyés par le biais du réseau collectif d'assainissement séparatif à la station d'épuration de la Ville de Martigues pour traitement.

Les lixiviats issus de la plateforme de compostage sont stockés dans un bassin de rétention et destinés à l'arrosage des andains en cours de fermentation.

- **Eaux souterraines**

Cinq piézomètres disposés tout autour de l'installation permettent la surveillance avec des analyses de la nappe phréatique.

- **Eaux pluviales**

Les eaux de voiries sont recueillies dans un bassin de rétention muni d'un déshuileur/ débourbeur puis rejetées dans le milieu naturel.

Les eaux de ruissellement sont collectées séparément dans un bassin de rétention puis rejetées dans le milieu naturel.

- **Compost**

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements à des fins d'analyse du produit sont réalisés conformément à la norme NF U44-051 tant dans la forme que dans les fréquences. Des tests de maturation sont également effectués.

- **Biogaz**

Le fonctionnement de l'alvéole est trop récent pour émettre du biogaz. Aucun système de traitement ou de destruction n'est encore mis en place.

- **Incendie**

Afin de protéger la forêt avoisinante contre les risques d'incendie, une bande de 50 m de largeur est décapée chaque printemps ainsi qu'une bande de 50 m de largeur tout autour de l'alvéole en cours de remplissage.

De même, une réserve de terre (400 m³) est présente en permanence sur l'alvéole en exploitation pour couvrir tout début d'incendie. Deux citernes d'eau souples sont également situées à proximité de l'alvéole.

6. La plate forme de compostage des déchets verts

Cette installation, d'une superficie de 8 000 m², dimensionnée pour recevoir 6 000 tonnes/an, est destinée aux déchets verts provenant des services des espaces verts des villes, des déchèteries et des entreprises paysagistes du périmètre de la C.A.P.M.. Le compost fabriqué est ensuite mis à disposition des services des espaces verts des villes ainsi qu'aux habitants communautaires qui peuvent venir se servir gratuitement dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.

L'admission et le traitement des déchets verts sont soumis à deux cahiers des charges régissant la qualité et l'origine du produit entrant, ainsi que le process de traitement du déchet.

La plateforme dispose de quatre aires de travail distinctes :

- une aire de réception et de broyage des déchets entrant,
- une aire de fermentation,
- une aire de maturation,
- une aire de stockage du produit fini.

Les déchets broyés sont constitués en andains. Les lots ainsi constitués, sont enregistrés, repérés et suivis jusqu'à leur sortie sous forme de compost. La traçabilité rigoureuse de chaque lot permet donc de faire le lien entre les matières entrantes et la destination des matières sortantes après compostage.

L'installation permettant la fermentation du compost par aération forcée et le suivi de la température et de l'oxygène en temps réel a été terminée au mois d'octobre 2009. Le dispositif d'aspersion des andains à partir des lixiviats stockés dans le bassin de la plate forme de compostage, sera terminé en avril 2010.



Vue aérienne de la plate forme de compostage en début d'exploitation

BILAN DES ENTREES

PROVENANCE	POIDS (en tonnes)
C.A.P.M.	125
Ville de Martigues	1 332
Ville de Port-de-Bouc	327
Ville de Saint-Mitre-les-Remparts	434
Sociétés	200
Déchèteries	1 172
TOTAL POIDS (en tonnes)	3 590

BILAN DES SORTIES

Compost	209
---------	-----

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LA COLLECTE DES DECHETS

1. COLLECTES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (O.M.r.)

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	2 494 871
Frais divers (E.P.I., fournitures, nettoyage des conteneurs, gardiennage, ...)	204 060
Véhicules	544 205
TOTAL	3 243 136

Tonnages concernés 25 171 tonnes

Prix de revient	129 €/tonne
(3 243 136 € / 25 171 tonnes)	

2. COLLECTE DES VALORISABLES MENAGERS

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	340 210
Frais divers (sacs de pré-collecte, composteurs, gardiennage, ...)	289 092
Véhicules	74 210
TOTAL	703 512

Tonnages concernés 3 517 tonnes

Prix de revient	200 €/tonne
(703 512 € / 3 517 tonnes)	

NOTA :

Les dépenses affectées aux collectes des ordures ménagères et des collectes sélectives ne peuvent pas être différenciées financièrement du fait de l'imbrication des moyens humains et techniques sur les deux activités.

Cependant, compte tenu des différents paramètres pris en compte (distances parcourues, temps de collecte, tonnages), les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères représentent 88 % et celles liées à la collecte sélective 12 %.

3. CENTRE DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Prestations de tri	481 793
TOTAL	481 793

Ventilation des recettes	en € TTC
TOTAL des recettes	349 386

Tonnages concernés 3 517 tonnes

Prix de revient hors recettes	137 €/tonne
(481 793 € / 3 517 tonnes)	
Prix de revient recettes incluses	38 €/tonne
(132 407 € / 3 517 tonnes)	

4. C.E.T. VALENTOULIN

L'activité a cessé en novembre 2008 mais le site doit être réhabilité puis surveillé pendant 30 ans.

5. I.S.D.M.A. VALLON DU FOU

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	247 145
Frais divers	393 307
Véhicules	47 998
Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) 2009	533 770
TOTAL	1 222 220

Ventilation des Investissement	Coût en € TTC
Travaux	598 658
Matériel	3 355
Bâtiment	16 744
Réhabilitation	125 580
TOTAL	744 337

Ventilation des recettes	en € TTC
TOTAL des recettes	114 664

Tonnages concernés 44 481 tonnes

Prix de revient hors recettes investissement compris	44 €/tonne
(1 966 557 € / 44 481 tonnes)	
Prix de revient recettes incluses investissement compris	42 €/tonne
(1 851 893 € / 44 481 tonnes)	

6. PLATE FORME DE COMPOSTAGE

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	197 716
Frais divers	61 383
Véhicules	23 999
TOTAL	283 098

Ventilation des Investissement	Coût en € TTC
Travaux	10 571
Bâtiment	13 395
TOTAL	23 966

Tonnages concernés 3 590 tonnes

Prix de revient hors investissement	79 €/tonne
(283 098 € / 3 590 tonnes)	
Prix de revient investissement compris	86 €/tonne
(307 064 € / 3 590 tonnes)	

C. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Marchés publics : montant annuel rémunéré à des prestataires

Descriptif	Coût en € TTC
Nettoyage conteneurs	27 282
Location vestiaires sanitaires	11 713
Transport de déchets	221 293
Prestations tri	481 793
Frais de gardiennage – Usine / Vallon du Fou	292 346
Fuel	45 599
Location compacteur - chargeur	34 939
Nettoyage des locaux – Déchèterie La Couronne	2 716
Débroussaillage	73 071
TOTAL	1 190 752

D. RECAPITULATIF DES COUTS

RAPPEL DES RESULTATS – PRIX DE REVIENT – en € TTC / tonne

Descriptif	Collecte	Traitement		Transport	TOTAL
		Dépenses	Recettes		
Ordures Ménagères Résiduelles	129	42	/	/	171
Valorisables	200	137	101	/	236
Déchèteries	/	51	1	39	89
I.S.D.M.A. Alvéole n°1	/	44	2	/	42
Plate forme de compostage	/	86	/	/	86

E. INVESTISSEMENT 2009

Dépenses d'investissement (en € / TTC)

Matériel de transport	374 442 €
2 Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	271 607 €
1 Châssis d'une Mini BOM	24 357 €
1 Mini BOM	66 674 €
1 véhicule léger	11 804 €
Autres	26 395 €
Hangar	86 736 €
C.E.T. Valentoulin (MOE)	22 057 €
Collecte tri sélectif	42 876 €
Déchèterie La Couronne	5 920 €
Déchèterie Croix Sainte	62 299 €
Centre de transfert	990 €
I.S.D.M.A. Vallon du Fou	1 083 308 €
Bâtiment collecte	593 043 €
TOTAL	2 298 066 €

Recettes d'investissement (en € / TTC)

Collecte Sélective	1 240 €
Vallon du Fou	354 240 €
Bâtiment collecte	395 320 €
TOTAL	750 800 €

F. PERSPECTIVES 2010

Les projets qui devraient voir le jour dans les années à venir sont les suivants :

- Réhabilitation du C.E.T. de Valentoulin - Début des travaux : début 2010,
- Centre de traitement du Vallon du Fou – Bâtiment d'accueil : inauguration en juin 2010,
- Déchèterie de Croix-Sainte : début des travaux en octobre 2010,
- Réfection des toitures des hangars des Ateliers Nord de Croix-Sainte en panneaux photovoltaïques : fin 2010,
- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des alvéoles 2 et 3 et pour la réhabilitation de l'alvéole 1.

G. EVALUATION DES RESULTATS FINANCIERS

Le coût moyen de la tonne collectée des ordures ménagères résiduelles et celui de la collecte sélective se maintiennent.

La collecte sélective a cependant un coût moyen supérieur mais ses avantages sont multiples :

- Protéger l'environnement,
- Augmenter la durée de site de traitement des déchets du Vallon du Fou,
- Respecter la législation.

C'est dans l'objectif d'augmenter ses performances quantitatives et qualitatives des collectes sélectives que la Communauté d'Agglomération va lancer en 2010 de nouveaux outils de communication sur le tri sélectif auprès de la population. Le geste du tri sera ainsi rappeler et maintenu par des campagnes de communications.

L'augmentation du coût du traitement est due aux contraintes induites par l'ouverture du Vallon du Fou (déchèterie, plateforme de compostage, alvéole). Ces conséquences influent directement sur le fonctionnement des déchèteries et de la plateforme de compostage.